



Honoraires au 1^{er} octobre 2018

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION à la charge de l'ACQUEREUR

<u>Mandat de vente exclusif</u>	3% T.T.C. du prix réel de vente
<u>Mandat de vente simple</u>	3,6% T.T.C. du prix réel de vente
<u>Mandat de recherche exclusif d'acquéreurs</u> (vente interactive)	4% T.T.C. du prix réel de vente

avec un plancher de 7 200€ T.T.C.

Cas particuliers

1. Délégation de mandat

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

2. Prix de vente H.A.I. imposé

Lorsque un prix de vente Honoraires Agence Inclus est imposé à l'agence par le propriétaire vendeur ou par les clauses d'un mandat de vente de confrère(s), les honoraires applicables sont ceux qui permettent d'appliquer un Net Vendeur égal à celui du(des) confrère(s).